Politique sur les compétitions nécessitant la présence d'un parent-accompagnateur

Généralités :

Lors d'une compétition, les nageuses sont prises en charge par les entraineurs et lorsque nécessaire, par les parents-accompagnateurs aussi. Si un accompagnateur est nécessaire, les nageuses sont entièrement sous sa responsabilité.

Le conseil d'administration définit un de ses membres comme personne-ressource à la prise de décision (ex : location d'hôtel, réservation de billets d'avion, etc.), avec l'entraîneur-chef, pour l'ensemble de nageuses qui part en compétition.

Le ***parent-accompagnateur*** est un parent de nageuse, âgé de 25 ans et plus[1]. Il est responsable d'organiser la logistique du transport, de l'hébergement, des repas et des collations lors de la compétition. Si toutefois un parent de nageuse n'est pas disponible, un adulte, connu des nageuses et de l'entraîneur-chef, pourra accompagner l'ensemble des nageuses.

[1] Exigence des compagnies de location de véhicules.

1. Compétitions avec transport aérien :

1.1 Parent-accompagnateur

- Un seul parent-accompagnateur est prévu pour l'ensemble du voyage. Les entraineurs présents en compétition s'engagent à l'aider autant que possible. Un deuxième parent-accompagnateur peut se joindre au groupe dans la mesure où sa présence n'engendre pas de frais supplémentaires (hébergement, déplacements, location de voiture, etc.).
- Le Club devra avoir une liste de parents substituts. Dans le cas d'un imprévu, d'une blessure, ou d'un accident avant ou pendant la compétition, un substitut doit être disponible pour remplacer ou rejoindre le groupe de façon à ce qu'il y ait toujours au moins un entraineur et un parent-accompagnateur pour s'occuper des nageuses.

1.2 Billets d'avion

- Les billets d'avion du parent-accompagnateur, des entraineurs et des nageuses doivent être payés individuellement par chacune des familles afin d'être couverts en cas d'annulation. Le parent-accompagnateur et les entraineurs seront remboursés par le Club sur présentation d'une preuve d'achat.
- Le parent-accompagnateur devra effectuer l'enregistrement du vol et des bagages de tous les voyageurs la veille du départ.

1.3 Transport

- Le parent-accompagnateur responsable du transport en compétition devra avertir sa compagnie d'assurance automobile et obtenir une preuve d'assurance.
- La logistique du transport vers l'aéroport ou vers les lieux de compétition devra prioriser l'utilisation des véhicules des parents-accompagnateurs et des entraineurs voyageurs. Le but étant de minimiser les coûts et d'éviter que trop de parents de nageuses soient dans l'obligation de prendre congé.

1.4 Effets personnels

L'entraineur fournira aux nageuses et au parent-accompagnateur une liste complète des effets personnels à apporter.

1.5 Documents

Le parent-accompagnateur devra avoir ces documents en sa possession en tout temps :

- Réservation des vols d'avion pour tous les voyageurs ;
- Copie des passeports de tous les voyageurs ;
- Réservation de la location de véhicule(s) ;
- Plan de l'aéroport pour récupérer le(s) véhicule(s) loué(s) à l'arrivée (ou navette, s'il y a lieu) ;
- Réservation de l'hébergement ;
- Consentement écrit des parents des nageuses pour l'autorisation à voyager seules ;
- Consentement écrit des parents pour les activités hors compétition, s'il y a lieu ;
- Fiche médicale des nageuses.

1.6 Dépenses

Lors de la compétition, le parent-accompagnateur est responsable de payer toutes les dépenses (location de véhicule, navette, essence, épicerie, stationnement, etc.). Pour ce faire, il peut utiliser la carte prépayée du Club ou sa propre carte de crédit.

1.7 Remboursement des dépenses

L'intégralité des coûts défrayés par le parent-accompagnateur, le substitut (s'il y a lieu) et les entraîneurs (billet d'avion, location de véhicule, essence, stationnement, hébergement, repas) est remboursée par le Club, à l'exception de ses dépenses personnelles. Pour obtenir un remboursement, le parent-accompagnateur, le substitut et les entraîneurs devront présenter l'ensemble de leurs factures dès leur retour de la compétition. Le montant global des dépenses sera divisé entre les nageuses inscrites à la compétition et facturé dans leur compte-nageuse.

Si un deuxième parent-accompagnateur se joint au groupe et que sa présence n'engendre pas de frais supplémentaires (hébergement, location de voiture, etc.), les dépenses variables (repas, navette, etc.) sont payées par le Club. Le deuxième parent-accompagnateur assume uniquement le coût de son billet d'avion.

2. Compétitions sans transport aérien :

2.1 Parents-accompagnateurs

Deux parents-accompagnateurs sont prévus pour l'ensemble de l'évènement.

2.2 Transport

- Le parent-accompagnateur responsable du transport en compétition devra avertir sa compagnie d'assurance automobile et obtenir une preuve d'assurance.
- La logistique du transport vers l'aéroport ou vers les lieux de compétition devra prioriser l'utilisation des véhicules des parents-accompagnateurs et des entraineurs voyageurs. Le but étant de minimiser les coûts et d'éviter que trop de parents de nageuses soient dans l'obligation de prendre congé.

2.3 Effets personnels

L'entraineur fournira aux nageuses et aux parents-accompagnateurs une liste complète des effets personnels à apporter.

2.4 Documents

Un des parents-accompagnateurs devra avoir ces documents en sa possession en tout temps :

- Réservation de la location de véhicule(s) ;
- Réservation de l'hébergement ;
- Consentement écrit des parents pour les activités hors compétition, s'il y a lieu ;
- Fiche médicale des nageuses.

2.5 Dépenses

Lors de la compétition, les parents-accompagnateurs sont responsables de payer toutes les dépenses (location de véhicule, navette, essence, épicerie, stationnement, etc.). Pour ce faire, ils peuvent utiliser la carte prépayée du Club ou leur propre carte de crédit.

2.6 Remboursement des dépenses

L'intégralité des coûts défrayés par les parents-accompagnateurs et les entraineurs (location de véhicule, essence, stationnement, hébergement, repas) est remboursée par le Club, à l'exception de leurs dépenses personnelles. Pour obtenir un remboursement, les parents-accompagnateurs et les entraineurs devront présenter l'ensemble de leurs factures dès leur retour de la compétition. Le montant global des dépenses sera divisé entre les nageuses inscrites à la compétition et facturé dans leur compte-nageuse.

Liste d'effets à apporter

Parents-accompagnateurs

- Bouilloire pour la gélatine
- 1-2 grosses glacières pour les lunchs
- 1-2 gros sacs réutilisables pour les collations
- 3-4 gros plats en plastique pour salades, wraps, fruits, légumes
- Petite planche à découper
- 1-2 bons couteaux (légumes, pain)
- Sel poivre
- Linge + savon à vaisselle
- Mijoteuse
- GPS pour la voiture
- Recharge de cellulaire pour la voiture

Épicerie

- Bouteilles d'eau (peuvent servir de glace)
- Lait au chocolat (pour l'après-nage)
- Ziplocs